



COMPTE- RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le mardi quinze juin à 20 heures 45

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Julien DEMAZURE, Maire

Etaient présents : M. DEMAZURE Julien, Mmes DUCHEMIN Marie- Christine, DEMAZURE Sabine, M. DENOYELLE Jocelyn, Mmes LEHERICEY Sandrine, FÉMEL Marie- Lise, LÉCLUSE Odile, PESQUET Catherine, BRUNET Laurence, MM. MULOT Lionel, BRISBOUT Géry, GILLES Hugues, Mme VINCENT Virginie, M. BAZILE Cédric, M. SÉMARD Benjamin, formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : M. ANNE Olivier (Pouvoir à Mme Sandrine LEHERICEY), Mme LABBÉ Vanessa (Pouvoir à M. Benjamin SÉMARD), M. GUIRADO Louis (Pouvoir à M. Jocelyn DENOYELLE)

Mme PESQUET est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des pouvoirs qui lui ont été remis.

APPROBATION DU COMPTE- RENDU  
Séance du 13 Mars 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 13 Mars 2021 est approuvé.

FINANCES

**Demandes de subvention**  
**Parc paysager & parcours sportif**  
(délibérations n°014/2021 & 015/2021)

Monsieur DEMAZURE rappelle aux conseillers municipaux le projet de parcours sportif avec aménagement de l'aire située en face de la Maupassière en un parc paysager et parking.

Cet investissement a été porté au budget primitif 2021. Une décision modificative pourra être proposée au Conseil Municipal au moment voulu, si nécessaire, par réalisation d'un emprunt.

Un détail estimatif nous a été fourni un bureau d'études paysagères pour un montant de 249 040€ HT.

Le futur parc aura pour but d'offrir aux riverains un lieu permettant le stationnement les jours de marché, un lieu de loisirs convivial et familial, et aussi, un espace d'exercices en extérieur ouvert aux neuvillais, aux associations et aux sapeurs- pompiers.

On y plantera un parcours sportif constitué d'agrès et une attention particulière sera apportée à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à cet espace.

La mare existante sera valorisée et des espèces arboricoles favorisant la biodiversité seront plantées.

Un devis ainsi qu'un détail estimatif nous ont été fournis par FOLIUS ECO PAYSAGE, bureau d'études paysagères.

.../...

.../...

Des subventions pour financer ce projet peuvent être allouées par :

- Le Département à hauteur de 30% sur le seul parcours sportif (agrès)
- La Métropole Rouen Normandie au titre du :
  - FAA (Fonds d'Aide à l'Aménagement réservé aux communes de moins de 4500 habitants)
  - FACIL (Fonds d'Aide aux Communes & à l'Investissement local)

Le plan de financement de l'opération pourrait être le suivant :

Montant HT des espaces verts & agrès	125 952€ HT
Montant HT des circulations douces & parking	110 768€ HT
Montant HT habillage des postes de transformation existants	12 320€ HT
<b>MONTANT TOTAL HT DU PROJET</b>	<b>249 040€ HT</b>
MONTANT TOTAL TTC	298 848€ TTC

• Financement		Montant HT du projet	Taux sollicité	Montant HT sollicité
Le Département		73 167€ (agrès + circulations douces)	30%	21 950€
MRN	FACIL	249 040€	40%	99 616€
	FAA	249 040€	30%	74 712€
Total des aides publiques			78.8%	196 278€
Autofinancement fonds propres		52 762€		

A l'unanimité les conseillers municipaux autorisent Monsieur DEMAZURE à demander les financements possibles auprès du Département et de la Métropole- Rouen- Normandie.

Pour répondre à la demande de Mme PESQUET, M. DEMAZURE souligne qu'un cahier des charges sera réalisé et une procédure d'appel d'offres lancée selon les seuils de marchés suivants, actuellement en vigueur :

	Publicité non obligatoire	Publicité libre ou adaptée	Publicité au BOAMP ou dans un JAL	Publicité au BOAMP et au JOUE
Fournitures et services	< 40 000 €	de 40 000 € à 89 999,99 €	de 90 000 € à 138 999,99 €	> 139 000 €
Travaux	< 40 000 €	de 40 000 € à 89 999,99 €	de 90 000€ à 5 3499 99,99 €	>5 350 000 €

Mme VINCENT s'informe sur la date à laquelle les accords de subvention pourraient nous être communiqués.

S'agissant du Département, les demandes sont faites au fil de l'eau et les commissions permanentes se réunissent régulièrement ; s'agissant de la Métropole- Rouen-Normandie, le dossier sera adressé dans les prochains jours et pourrait, s'il est instruit, faire l'objet d'une délibération du conseil métropolitain qui se réunira le 05 Juillet prochain.

<b>Demande de subvention au Département</b> <b>Expertise d'une cavité souterraine (indice de cavité 65)- La Maupassière</b> (délibération n°013/2021 )
--

Monsieur DEMAZURE explique à l'assemblée qu'en 2005, une marnière a été repérée à La Maupassière et qu'un permis de construire a été accordé à la Plaine Normande (actuelle CDC

.../...

.../...

HABITAT), organisme de logements sociaux. Un périmètre de sécurité et l'identification de cette cavité ont été ainsi inscrits, dans les PLU et PLUi respectifs de la commune depuis cette date.

Il précise, que, dans le cadre de développement du commerce local sur ce lieu, il est souhaitable de sécuriser pleinement l'endroit pour permettre la faisabilité du projet.

En effet, des forages ont été réalisés en 2005 par l'entreprise CEBTP –SOLEN et ont diagnostiqué cette marnière dans le cadre d'un projet de la Plaine Normande.

Une investigation par décapage a donc été sollicitée afin de localiser précisément l'ancien effondrement, localiser les forages, vérifier leur éventuel comblement et effectuer une inspection vidéoscopique.

Au terme de ce premier décapage, il a été découvert plusieurs forages, dont certains tubés et une cavité souterraine à 15m de profondeur. L'entrée de cette marnière a aussi été mise en évidence.

Un curage de ce puits est proposé afin d'en réaliser une expertise complète par un scanner 3D.

Il convient de s'assurer que cette cavité a été circonscrite : les entreprises CEBTP-SOLEN et CDC HABITAT ont donc été sollicitées en ce sens.

A l'issue de cette investigation un comblement de cette cavité pourra être entrepris.

Le Département intervient financièrement auprès des communes dans le cadre des opérations d'auscultation et de confortement des cavités souterraines en domaine public et, concernant ces travaux, le plan de financement serait le suivant :

Montant HT des études	13 020€ HT
Montant HT du comblement éventuel	Sera connu au terme de l'étude
Montant TTC des études	15 624€ TTC
Subvention demandée sur les études : DEPARTEMENT 40%	5208€

Etant entendu qu'un complément de subvention pourrait être sollicité si la commune était amenée à engager un comblement de cette cavité.

Le Conseil Municipal sollicite le concours du Département sur cette opération et autorise M. DEMAZURE à lancer ces travaux.

Pour répondre à Mme VINCENT, les riverains ont été informés par boîtage de ces études en cours et qu'une réunion avec eux sera programmée après le rendez-vous avec CDC Habitat.

M. DEMAZURE rappelle qu'il souhaite obtenir un rendez-vous avec le Directeur de CD HABITAT afin de savoir ce qui a été fait et précise, qu'à défaut d'obtenir de rendez-vous ou de réponse, une procédure judiciaire pourrait être entamée.

<b>Subventions 2021 aux associations</b> (délibération n°018/2021)
---

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la Métropole- Rouen- Normandie a versé à la commune, dans le cadre de la crise sanitaire un fonds d'aide aux associations de 4333.63€.

Les Maires et leur conseil municipal restent les seuls décisionnaires quant à la répartition de ce fonds de concours alloué par la Métropole- Rouen- Normandie au profit des associations.

Un courrier cosigné avec le Président de la MRN sera adressé aux structures bénéficiaires de cette attribution exceptionnelle.

.../...

.../...

M. DEMAZURE précise que la commission « Culture & Vie associative » a étudié avec attention les demandes formulées par le monde associatif local, en tenant compte des incidences financières liées à la crise sanitaire, étant précisé que certaines associations demeurent dans l'incertitude quant au renouvellement ou aux nouvelles adhésions à la rentrée de septembre.

S'ensuit un débat au sein des conseillers municipaux sur les propositions de subventions à attribuer

Les Amis du Chant d'Oiseau :

- Subvention communale 2021 : 1500€
- Fonds aide de la MRN : 1000€

Cette association a été impactée par les restrictions sanitaires : pas de voyage organisé, pas de location de vaisselle et par le décès d'un membre : plus d'organisation du Loto.

Le Centre Multiloisirs Neuvillais :

- Subvention communale 2021 égale à 2020 : 2500€
- Fonds aide de la MRN : 1500€

Le Centre Multiloisirs a vu, à cause de la situation sanitaire, les cours annulés. Il se doit de rembourser aux familles les adhésions et demeure dans l'attente des charges sociales qui lui seront demandées.

Mme VINCENT demande si cette allocation répond à leur demande.

Mme DEMAZURE répond par l'affirmative et il est précisé par M. DEMAZURE que toutes les associations percevront ce qu'elles ont sollicité, à l'exception de Ludens.et Pulse 'Arts

Mme DEMAZURE, salariée du CMN, ne prendra pas part au vote.

ASCO :

- Subvention communale 2021 égale à 2020 : 1500€
- Fonds aide de la MRN : 1000€

Mme LÉCLUSE précise que 80% des adhérents ont été remboursés et, environ 20% ont fait don de leur adhésion à l'association, l'ensemble des cours ayant été annulé.

L'ASCO pense retrouver 80% de ses adhérents et Mme LÉCLUSE informe l'assemblée qu'une section « running » s'ouvrira à la rentrée septembre.

Mme LÉCLUSE, trésorière de l'ASCO, ne prendra pas part au vote.

PULSE' ARTS :

- Subvention communale 2021 : 300€
- Fonds aide de la MRN : 500€

Cette association avait demandé 980€ argumentés par des achats nouveaux liés au maintien partiel de son activité par visio, et in situ, notamment la chorale.

Elle s'est dotée de matériel informatique, de gel hydroalcoolique, de masques et autres...

LUDENS :

- Subvention communale 2021 égale à 2020 : 1000€
- Fonds aide de la MRN : 0€

M. DEMAZURE souligne que cette association a un niveau de trésorerie conséquent et, qu'ainsi il n'est pas proposé une répartition du fonds exceptionnel de la MRN en sa faveur.

M. DENOYELLE rétorque que Ludens n'est pas une association mais une entreprise.

.../...

.../...

« Ce n'est pas une entreprise, c'est tout simplement une association avec un salarié comme de nombreuses autres associations » reprend Mme DEMAZURE.

M. DEMAZURE rappelle à l'assemblée que Ludens organise gratuitement sur la commune le Festival des Jeux qui rassemble environ 500 personnes, organise gratuitement à la bibliothèque des Soirées Jeux auxquelles participe bon nombre de Neuvillais et que la collectivité se doit de soutenir les associations ainsi que les gens qui s'investissent dans la vie locale.

M. DENOYELLE répond qu'au vu des prestations vendues, Ludens « se porte bien ». Il s'oppose au versement d'une subvention à ce qu'il estime être une entreprise.

M. SÉMARD se doit de préciser que leur activité n'est que saisonnière et non pas régulière sur l'année.

Mme LÉCLUSE souligne que l'association, sur la forme, peut être discutable, mais, au vu des activités offertes à la commune, la subvention est légitime.

Mme PESQUET : « Par souci de transparence, n'aurait-on pas intérêt de payer une prestation en lieu et place d'une subvention ? »

M. DEMAZURE répond qu'on a la chance d'avoir, au sein de la commune, un dynamisme associatif et qu'il ne souhaite pas casser les initiatives, comme cela se fait trop fréquemment dans la société actuelle

Il rappelle également, qu'en contrepartie d'une subvention annuelle de 1 000€, Ludens organise gracieusement un festival et des soirées jeux sur la commune, ce qui coûterait beaucoup plus cher si on organisait ces événements sous forme de prestations.

M. SÉMARD relève, à nouveau, l'importante attractivité de cette association sur la commune.

#### COMPAGNIE LE RECIGRAPHE :

- Subvention communale 2021 : 300€
- Fonds aide de la MRN : 0€

C'est une association nouvelle sur la commune dont l'objet est « Les Arts du Spectacle Vivant »

Elle intervient à la bibliothèque et lors du Festival des Jeux.

Il s'agit d'attribuer une aide à la création de cette association.

#### ABEIL :

- Subvention communale 2021 : 1350€
- Fonds aide de la MRN : 0€

Il s'agit de la subvention de fonctionnement dans le cadre de la reprise de la manifestation « les Agités du Vocal » et de l'édition d'un nouveau livre.

#### APECO :

- Subvention communale 2021 : 240€
- Fonds aide de la MRN : 0€

M. DEMAZURE précise que cette association de parents d'élèves abonde les coopératives scolaires qui permettent aux enfants des écoles de bénéficier de plus larges activités.

Mme DEMAZURE souligne leur présence et leur implication lors de la fête de la nature où ils ont proposé un atelier « couronnes de fleurs » auprès des enfants, et mis à disposition un clown qui a déambulé durant la fête.

Cette association se dit prête à renouveler cette expérience.

.../...

.../...

ENTENTE TENNIS DU PLATEAU EST :

- Subvention communale 2021 : 1 000€
- Fonds aide de la MRN : 0€

ASC YMARE FOOTBALL :

Regroupement de 3 communes (Ymare, Saint Aubin Celloville, La Neuville Chant d'oiseil)

- Subvention communale 2021 : 500€
- Fonds aide de la MRN : 334€

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE FRANQUEVILLE SAINT PIERRE :

- Subvention communale 2021 : 250€
- Fonds aide de la MRN : 0€

M. DEMAZURE a été sollicité dans le cadre du projet de calendrier 2022 et dans lequel un encart réservé à la commune sera publié.

Pour information, les communes de Belbeuf, Franqueville- Saint-Pierre, Boos et Mesnil- Raoul ont, elles aussi, été contactées.

Les subventions ont été ainsi votées :

ASSOCIATION	MONTANT COMMUNE	MONTANT MRN REPARTI	TOTAL A PAYER	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Amis du Chant d'Oiseau	1 500€	1 000€	2 500€	18	0	0
Centre Multiloisirs Neuvillais	2 500€	1 500€	4 000€	17	0	0
				Sabine DEMAZURE ne prend pas part au vote		
ASCO	1 500€	1 000€	2 500€	17	0	0
				Odile LECLUSE ne prend pas part au vote		
Pulse Arts	300€	500€	800€	18	0	0
Ludens	1 000€		1 000€	16	2	0
Entente Tennis Plateau Est	1 000€		1 000€	18	0	0
Le Récigraphe :	300€		300€	16	2	0
ABEIL	1350€		1 350€	18	0	0
APECO	240€		240€	18	0	0
ASC YMARE FOOTBALL	500€	334€	834€	18	0	0
Amicale des SP de Franqueville Saint Pierre	250€		250€	18	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>10 440€</b>	<b>4334€</b>	<b>14 774€</b>			

.../...

.../...

## VOIRIE & URBANISME

### **Rétrocession à titre gratuit à la commune de la parcelle AM0092- 543m<sup>2</sup>** (Délibération n°016/2021)

Les Consorts DUMONDEL- PESQUET demeurent propriétaires d'une parcelle de 543m<sup>2</sup> rue des Canadiens cadastrée 760464 AM0092. Cette entité représente l'espace commun d'un lotissement autorisé le 10 Novembre 2000 (Demandeur : DUMONDEL Bernard) qui devait être cédé à la commune.

Ce jour, les consorts DUMONDEL- PESQUET souhaitent régulariser la situation : céder gratuitement à la collectivité la parcelle et que soit établi l'acte subséquent.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Approbation du plan de prévention des risques d'inondation (PPRi)** (Délibération n°017/2021)

Par arrêté préfectoral du 29 Décembre 2008, l'élaboration d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRi) sur les bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec (regroupant 68 communes) a été prescrite. Au terme de de phases de concertation- auxquelles la commune a été associée- le PPRi a pu être finalisé.

Celui-ci devra être annexé à tous documents d'urbanisme après approbation comme une servitude d'utilité publique.

Ce nouveau plan de prévention des risques d'inondations prend en compte les aléas de débordement, les aléas de ruissellement et aussi les remontées de nappe.

Ce PPRi répond à 3 objectifs principaux : l'interdiction des constructions dans les zones les plus dangereuses, réduire les dommages liés aux inondations dans les zones à risques et adapter le développement urbain pour limiter les risques tout en préservant les zones non urbanisées (dédiées à l'écoulement des eaux, ruissellements etc...). On peut donc considérer ce PPRi comme un document réglementaire de la maîtrise de l'Urbanisation.

Après une étude approfondie des différentes « catastrophes naturelles » recensées et des études de terrain, il a pu être établi une cartographie précise des aléas ainsi qu'un zonage en fonction de la dangerosité, de la fréquence et du type.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation sur les bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec est approuvé à l'unanimité des conseillers municipaux.

## RESSOURCES HUMAINES

### **Suppression d'un poste d'adjoint technique vacant à temps complet** **Création d'un poste d'adjoint technique 29/35<sup>ème</sup>** (délibération n°019/2021)

Considérant au 1<sup>er</sup> Septembre 2021 la pérennisation d'un emploi d'agent d'entretien contractuel, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet : 29/35<sup>ème</sup> et de supprimer un poste d'adjoint technique à temps plein vacant, ne modifiant en rien les effectifs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

.../...

## QUESTIONS DIVERSES

1. Mme LÉCLUSE s'inquiète du déplacement du radar pédagogique situé à la sortie du village. Il a été enlevé (prêt à d'autres communes) et sera remis sur le territoire communal au mois de Novembre. M BRISBOUT souligne le record de vitesse enregistré à 135km/h. Cependant, cette installation, d'un point de vue pédagogique, a un impact positif avéré.
2. Un conteneur à verres a été placé sur le parking de l'Eglise, occupant la place de 2 véhicules. Mme LÉCLUSE fait part du désagrément occasionné par cet élément qui n'a pas sa place à cet endroit.  
M.DEMAZURE renforce son point de vue et une demande de déplacement de ce mobilier urbain doit être faite (voir M. DENOYELLE & Guillaume VARIN). Initialement, il était prévu qu'il soit déposé sur la bande enherbée et qu'une haie y soit plantée.
3. Mme LÉCLUSE, considérant le point de vue sécuritaire, notamment pour les enfants se rendant au collège, s'enquiert de savoir où en est le projet de bande partagée entre Boos à La Neuville Chant d'Oisel.  
M. DEMAZURE l'informe que ces travaux relèvent de la compétence de la Métropole- Rouen-Normandie et qu'il semblerait que l'objectif, en matière de circulations douces, serait de créer un maillage qui partirait du centre pour aller vers les communes extérieures. La Neuville se situant à l'extrémité Est du territoire métropolitain ne semble pas être prioritaire dans le projet. L'estimation faite pour cette bande partagée entre La Neuville Chant d'Oisel et Boos est de 1 600 000€.  
A noter, le coût du rond- point, à l'intersection de la route de La Lande- CD 13 et la RD 6014: entre 700 000€ et 800 000€.  
Par ailleurs, M. DEMAZURE et M. GRISEL, maire de Boos, ont demandé une extension des lignes de bus et se sont vu opposer une fin de non-recevoir à leur demande.
4. Mme FÉMEL demande quand les nids de poule de la rue de l'Ile seront rebouchés et souligne l'état dégradé de cette voie.  
Des informations et un suivi devront être demandés auprès de la MRN.
5. M. DEMAZURE informe que la station d'épuration arrive progressivement à saturation. Il a été constaté que 5% des eaux pluviales sont déversées dans le réseau d'assainissement. Mme VINCENT a constaté l'écoulement dans la forêt des Houssayes d'eaux d'aspect incertain : ce sont des eaux traitées issues de la station d'épuration donc sans risque pour la nature.
6. Mme PESQUET alerte sur le suivi et contrôle des permis de construire en matière d'obligation de plantation. Elle constate que certains propriétaires font fi de leurs obligations, ce qui ne permet pas l'absorption des eaux de pluie et le maintien des sols. Elle souhaite qu'une vigilance toute particulière soit apportée sur ce point.
7. Mme DEMAZURE demande aux conseillers de réfléchir sur la proposition de calendrier suivante pour 2022 :
  - Fête du village + fête de la nature : fin Mai
  - Fête foraine + foire-à-tout : fin JuinElle informe aussi d'une manifestation organisée gratuitement le 22 Août 2021 par la Métropole- Rouen-Normandie : Jours de Fête

La séance est levée à 22H50



LE MAIRE  
Julien DEMAZURE